

Prévente pour la rencontre Belgique – France du 6 novembre 2016

- Les commandes de places payantes se font **online** via le lien <http://www.countrytickets.eu/>
 - Les tickets commandés doivent être payés dans les 3 jours. Passé ce délai et faute de paiement, ils seront remis en vente.
 - Les tickets seront envoyés par courrier postal début octobre.

Précisions importantes pour les arbitres et détenteurs d'une carte de légitimation U.R.B.H. valide pour la saison 2016/2017

- Prière de demander votre/vos ticket(s) uniquement via l'adresse mail secretariat@handball.be pour le vendredi 22 octobre 2016 au plus tard.
 - Les tickets vous seront envoyés à partir du 24.10.2016.
- Le jour même du match, aucune entrée gratuite ne pourra être obtenue sur présentation de votre carte de légitimation si vous n'avez pas demandé votre/vos ticket(s) au préalable.



BENELEAGUE

Ma 20H30 ACHILLES BOCHOLT - HC VISE BM
 S. 20H00 TARGOS BEVO HC - HURRY UP
 S. 20H15 KWS QUINTUS - KV SASJA
 S. 19H15 FIQAS AALSMEER - HUBO INITIA HASSELT

Arbitres

GERAETS P.-GERAETS R.
 SCHMACK T.-THOMASSEN S.
 VAN DE BEEK F.-EGBERTS N.
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.

Observateurs

HENDRICKX P.

COUPE DE BELGIQUE DAMES

1/64° finale

(S2) Me 17H30 UNION BEYNOISE - WATERLOO ASH

DEBROECK Y.-SOOLS G.

D1 NATIONALE MESSIEURS

S. 19H00 VOO GRACE HOLLOGNE - EHC TOURNAI
 S. 20H15 HC EYNATTEN RAEREN - HC VISE BM
 S. 20H15 KREASA HOUTHALEN - SPORTING NELO

EVERS F.-TUINSTR A.
 CAPPA S.-SCHREDER E.
 DE KEERSMAECKER C.-KERREMANS K.

D2 NATIONALE MESSIEURS

S. 19H15 HB SINT TRUIDEN - KTSV EUPEN

(Sporthal Jodenstraat - Jodenstraat, 25 - 3800 Sint Truiden)

Di 15H00 KV SASJA - HC ATOMIX
 S. 20H15 UNION BEYNOISE HB - HBC IZEGEM
 Di 14H30 HC AMAY - HC DB GENT

PIERLOOT T.-GEORGE P.

CUTAIA D.-EL HARRAK A.
 DE PROFT J.-GERETS R.
 EL OUERIAGHLI N.-KERKENI I.

PRAILLET A.

D1 L.F.H. MESSIEURS

Di 17H30 HC MOUSCRON - KTSV EUPEN
 S. 20H30 JEUNESSE JEMEPPE - HC VISE BM
 Di 19H00 ENTENTE DU CENTRE - HSC TUBIZE
 S. 19H45 HC KRAAINEM - EHC TOURNAI
 S. 20H30 UNITED BRUSSELS HC - WATERLOO ASH

PEREAU C.-PEREAU S.
 HAMITI M.-HATZFELD R.
 COMPERE C.-RESIMONT B.
 L'HOEST P.-VAGHAI ALIPOUR A.
 MAJEAN J.L.-VOUILLEMIN J.L.

BODSON J.C.

BURA R.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

Di 15H00 B.E.H.S. - EHC TOURNAI R
 S. 20H00 HC QUAREGNON - ENTENTE CENTRE R
 Di 15H30 HC MOUSCRON R - HSC TUBIZE R
 S. 17H30 H.B.C.C.R. R - HC MOULODIA
 S. 19H30 H.B.C.C.R. - WATERLOO ASH R
 Di 18H30 HC PERWEZ - MONT/MARCHIENNE
 S. 18H45 UNITED BRUSSELS HC - HC KRAAINEM

GEORGE P.
 CROWIN R.-TERRYN C.
 PIERLOOT T.
 BERTRAM G.-GREUSE J.F.
 BERTRAM G.-GREUSE J.F.
 PIERLOOT T.-GEORGE P.
 DELTOMBE J.-DEWASME J.

PROMOTION LIEGE

S. 20H30 JS/EP HERSTAL - HC VERVIERS
 Di 17H00 HC MALMEDY - HC HERSTAL TROOZ
 S. 18H00 HC AMAY R - UNION BEYNOISE HB
 S. 18H45 JEUNESSE JEMEPPE R - HC SPRIMONT
 Di 17H00 ROC FLEMALLE - H.VILLERS 59
 Di 19H00 ROC FLEMALLE R - KTSV EUPEN R
 S. 18H15 EYNATTEN RAEREN R - HC 200 ANS

GABIAM B.-THONON B.
 CIBOROWSKI S.
 JACQUES L.
 CHINNICI A.-JASSELETTE P.
 DEBROECK Y.-SOOLS G.
 DEBROECK Y.-SOOLS G.
 BRIXHE La.-MATZARI A.

DUCHESNE L.

STEENWINCKELS C.

MARCK R.

COUPE DE BELGIQUE

1/32° finale Messieurs

(M3) Me 19H30 HSC TUBIZE (+ 5) - VOO GRACE HOLLOGNE

1/32° de finale Dames

(T1) Di 17H00 ROC FLEMALLE - Vq S2 (+ 3)
 (T2) S. 18H30 HC BRESSOUX LG - H.VILLERS 59 (+ 3)
 (T3) Di 17H00 EYNATTEN RAEREN - REN.MONTEGNEE (+ 3)
 (T4) Di 16H00 KTSV EUPEN - ENTENTE CENTRE (+ 3)
 (T5) Di 18H15 HC SPRIMONT - UNITED BRUSSELS (+ 3)

Arbitres

EL OUERIGHLI N.-KERKENI I.

BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.
 GABIAM B.-THONON B.
 JAECKEL B.-GIULIANO F.
 BRIXHE La.-MATZARI A.
 COMPERE C.-RESIMONT B.

Observateurs

BENELEAGUE

S. 20H00 HURRY UP - CALLANT TONGEREN
 S. 19H00 KRAS VOLENDAM - KWS QUINTUS
 S. 20H15 HUBO INITIA HASSELT - OLSE MERKSEM
 S. 19H00 OCI LIONS - ACHILLES BOCHOLT
 S. 20H15 KV SASJA - FIQAS AALSMEER
 S. 18H00 HC VISE BM - TARGOS BEVO HC

EVERS F.-TUINSTR A.
 SCHNEIDERS A.-VERSTEGE M.
 WEIJMANS W.-WOLBERTUS R.
 GERAETS P.-GERAETS R.
 CAPP A S.-SCHREDER E.
 CLAES P.-BOX M.

KERREMANS G.
 DE MOOR M.
 CONVENTS K.D.

D1 NATIONALE MESSIEURS

S. 20H00 EHC TOURNAI - HC EYNATTEN RAEREN
 S. 20H15 HC VISE BM - KREASA HOUTHALEN
 Di 15H00 SPORTING NELO - VOO GRACE HOLLOGNE

PONDEVILLE S.-MOENECLA EY M.
 SCHMACK T.-THOMASSEN S.
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.

D2 NATIONALE MESSIEURS

S. 20H30 HC ATOMIX - HB SINT TRUIDEN
 S. 20H15 HBC IZEGEM - KV SASJA
 S. 20H30 HC DB GENT - UNION BEYNOISE HB
 S. 20H15 KTSV EUPEN - HC AMAY

BEGON D.-BECKERS C.
 VAN HOVE W.-VAN MELE E.
 COLS S.-TONNEAU W.
 BEULAKKER L.-GILIS K.

D1 L.F.H. MESSIEURS

Di 18H00 KTSV EUPEN - JEUNESSE JEMEPPE
 S. 15H45 HC VISE BM - ENTENTE DU CENTRE
 S. 19H00 HC KRAAINEM - HSC TUBIZE
 S. 18H00 EHC TOURNAI - UNITED BRUSSELS HC
 Di 17H30 HC MOUSCRON - WATERLOO ASH

L'HOEST P.-VAGHAI ALIPOUR A.
 MATZARIS E.-MATZARIS E.
 CHAIDRON M.-DISTER Max.
BRIXHE L.-HINTZEN F.
 EL OUERIGHLI N.-KERKENI I.

MAWET R.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

Di 15H30 HC MOUSCRON R - HC KRAAINEM
 Di 18H45 HSC TUBIZE R - ENTENTE CENTRE R
 S. 20H00 HC QUAREGNON - HC PERWEZ
 S. 17H30 H.B.C.C.R. R - UNITED BRUSSELS HC
 S. 18H00 MONT/MARCHIENNE - EHC TOURNAI R
 Di 15H00 B.E.H.S. - H.B.C.C.R.
 Di 18H15 WATERLOO ASH R - HC MOULODIA

PROMOTION LIEGE

Di 16H00 HC HERSTAL TROOZ - JS/EP HERSTAL
 S. 19H15 HC AMAY R - HC MALMEDY
 Di 20H00 HC SPRIMONT - UNION BEYNOISE HB
 S. 20H15 H.VILLERS 59 - JEUNESSE JEMEPPE R
 S. 18H00 KTSV EUPEN R - ROC FLEMALLE
 Di 19H00 EYNATTEN RAEREN R - GRACE HOLLOGNE R
 S. 19H15 HC VERVIERS - HC 200 ANS

JACQUES L.
 MALAISE A.
 MAJEAN J.L.-VOUILLEMIN J.L.
 BRIXHE La.-MATZARI A.
 CUTAIA D.-EL HARRAK A.
 JAECKEL B.-GIULIANO F.
 CHINNICI A.-JASSELETTE P.

DUCHESNE L.

BENELEAGUE

Me 19H45 OLSE MERKSEM - OCI LIONS
 Je 20H30 CALLANT TONGEREN - KRAS VOLEDAM
 S. 20H00 TARGOS BEVO HC - OCI LIONS
 S. 20H15 KWS QUINTUS - HURRY UP
 S. 19H15 FIQAS AALSMEER - KRAS VOLEDAM
 S. 20H15 ACHILLES BOCHOLT - OLSE MERKSEM
 S. 20H15 CALLANT TONGEREN - HC VISE BM
 S. 20H15 KV SASJA - HUBO INITIA HASSELT

Arbitres

CLAES P.-BOX M.
 WEIJMANS W.-WOLBERTUS R.
 VAN DE BEEK F.-EGBERTS N.
 WEIJMANS W.-WOLBERTUS R.
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCK. S.
 SCHMACK T.-THOMASSEN S.
 CAPPA S.-SCHREDER E.

Observateurs

UTEN L.
 CONVENTS K.D.
 V.CROONENBORCH W.

D1 NATIONALE MESSIEURS

S. 20H00 EHC TOURNAI - SPORTING NELO
 S. 19H00 VOO GRACE HOLLOGNE - HC VISE BM
 S. 20H15 KREASA HOUTHALEN - HC EYNATTEN RAEREN

CLAES P.-BOX M.
 PONDEVILLE S.-MOENECLAEY M.
 EVERS F.-TUINSTR A.

PRAILLET A.

D2 NATIONALE MESSIEURS

S. 18H00 HB SINT TRUIDEN - HBC IZEGEM
 S. 18H00 KV SASJA - HC DB GENT
 S. 20H15 UNION BEYNOISE HB - KTSV EUPEN
 S. 20H00 HC AMAY - HC ATOMIX

CUTAIA D.-EL HARRAK A.
 PEETERS J.-VANHOUDT R.
 LECHIEN A.-TANASESCU M.
 DE PROFT J.-GERETS R.

MAWET R.

D1 NATIONALE DAMES

S. 18H00 HUBO INITIA HASSELT - HC DB GENT
 Di 15H00 HB SINT TRUIDEN - DHC WAASMUNSTER
 S. 18H00 HB FEMINA VISE - DHT MIDDEL.IZEGEM
 S. 18H00 ACHILLES BOCHOLT - DHW UTD ANTWERPEN

BEGON D.-BECKERS C.
 DEJONGHE G.-KOSTIC N.
 BEULAKKER L.-GILIS K.
 JAECKEL B.-GIULIANO F.

CONVENTS K.D.

D1 L.F.H. MESSIEURS

Di 19H00 ENTENTE DU CENTRE - KTSV EUPEN
 S. 19H45 HC KRAAINEM - HC VISE BM
 S. 20H30 UNITED BRUSSELS HC - HSC TUBIZE
 Di 17H30 HC MOUSCRON - EHC TOURNAI
 Di 20H00 WATERLOO ASH - JEUNESSE JEMEPPE

HAMITI M.-HATZFELD R.
 COMPERE C.-RESIMONT B.
 L'HOEST P.-VAGHAI ALIPOUR A.
 MAJEAN J.L.-VOUILLEMIN J.L.
 COLS S.-TONNEAU W.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

S. 18H00 EHC TOURNAI R - HC QUAREGNON
 S. 18H00 HC KRAAINEM - ENTENTE CENTRE R
 S. 18H00 HC MOULODIA - B.E.H.S.
 Di 15H30 HC MOUSCRON R - UNITED BRUSSELS HC
 S. 17H30 H.B.C.C.R. R - WATERLOO ASH R
 S. 19H30 H.B.C.C.R. - MONT/MARCHIENNE
 Di 18H30 HC PERWEZ - HSC TUBIZE R

PROMOTION LIEGE

S. 20H30 JS/EP HERSTAL - HC AMAY R
 Di 17H00 HC MALMEDY - HC SPRIMONT
 S. 17H00 UNION BEYNOISE HB - H.VILLERS 59
 S. 18H45 JEUNESSE JEMEPPE R - KTSV EUPEN R
 S. 21H00 GRACE HOLLOGNE R - HC VERVIERS
 Di 19H00 HC 200 ANS - HC HERSTAL TROOZ
 Di 17H00 EYNATTEN RAEREN R - ROC FLEMALLE R

MALAISE A.
 MATZARIS E.-MATZARIS E.
 GABIAM B.-THONON B.
 JACQUES L.
 CHINNICI A.-LEMMENS R.
 COLS S.-TONNEAU W.
 DEBROECK Y.-SOOLS G.

G18 CADETS LIEGE

S. 17H00 JEUNESSE JEMEPPE - HC EYNATTEN RAEREN
 Di 13H30 HC KRAAINEM - HC VISE BM

JACQUES L.
 L'HOEST P.-VAGHAI ALIPOUR A.

G16 MINIMES LIEGE

S. 15H00 VOO GRACE HOLLOGNE - HC SPRIMONT
 S. 15H00 UNION BEYNOISE HB - HC EYNATTEN RAEREN
 Di 15H00 HC MALMEDY - KTSV EUPEN

TILMAN P.
 MALAISE A.
 MATZARIS E.-MATZARIS E.

G14 PREMINIMES LIEGE

S. 13H45 VOO GRACE HOLLOGNE - HC SPRIMONT
Di 11H00 HC VISE BM - HC VISE BM R
S. 11H00 ROC FLEMALLE R - HC AMAY
S. 13H30 UNION BEYNOISE HB - HC EYNATTEN RAEREN
S. 15H00 RENAISS.MONTEGNEE - HC BRESSOUX LIEGE R

G12 POUSSINS LIEGE

S. 13H00 JEUNESSE JEMEPPE - EYNATTEN RAEREN R
S. 12H30 VOO GRACE HOLLOGNE - HC BRESSOUX LIEGE
S. 13H00 JS/EP HERSTAL - UNION BEYNOISE HB
S. 14H30 JEUNESSE JEMEPPE R - HC SPRIMONT
S. 13H00 HC VISE BM 1 - HC EYNATTEN RAEREN
S. 14H30 HC VISE BM 2 - ROC FLEMALLE
S. 13H30 RENAISS.MONTEGNEE - HC AMAY

RAPPELS IMPORTANTS

A comme

Affiliation

Pour prendre part aux championnats ou à d'autres compétitions officielles, les joueurs doivent être affiliés à leur club depuis au moins 5 jours. Exemple : un joueur dont la carte d'affiliation porte le cachet postal du 1^{er} septembre peut participer à un match le 5 septembre.

Age

Un joueur âgé de 16 ans accomplis est autorisé à s'aligner en Seniors.

En Dames, une joueuse peut être alignée lorsqu'elle a atteint 15 ans accomplis.

En D1 LFH Dames, toutefois, le C.A. LFH a accordé une dérogation aux joueuses nées en 2002 pour la saison 2016/2017.

Tout joueur peut participer aux rencontres dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

Assurance

La LFH est assurée par la société ETHIAS. Les déclarations d'accidents doivent être encodées via leur site extranet.

C comme

Carte de légitimation URBH

Les personnes mentionnées ci-dessous bénéficient, sur demande, de :

une carte permanente pour 1 personne

- Un joueur ayant été sélectionné à 40 reprises en équipe nationale seniors.
- Un arbitre atteint par la limite d'âge et ayant une carrière d'au moins 15 ans.
- Un membre du personnel ayant travaillé au moins 10 ans au sein d'une ligue.
- Un membre du conseil d'administration, d'une commission paritaire (sportive, arbitrage, technique,...) pendant au moins 8 ans.

une carte temporaire pour 2 personnes

- Un membre du conseil d'administration, d'une commission paritaire (sportive, arbitrage, technique,...) durant son mandat.
- Un membre du personnel d'une ligue durant son contrat de travail.

une carte temporaire pour 1 personne

- Un arbitre actif.
- Une personne effectuant des missions pour une ligue ou l'URBH (photos, articles,...).

Club en formation

Il est permis d'inscrire à la LFH un club en formation aux conditions suivantes :

- Etre représenté par au minimum un dirigeant responsable, majeur ou émancipé, correspondant officiel envers la LFH qui signe le formulaire d'affiliation ;
- Disposer d'un terrain permettant la pratique normale du handball ;
- Le club en formation ne peut pas participer aux championnats officiels ;
- Le statut de club en formation n'est accordé que pour une durée maximum de 3 ans ;
- L'affiliation de tout joueur/joueuse - de moins de 16 ans - d'un « club en formation » se fera par l'intermédiaire du secrétariat du club qui transmettra au secrétariat L.F.H., par écrit, les renseignements nécessaires à l'inscription du joueur concerné. (nom, prénom, date de naissance, sexe).
Ce système d'affiliation n'est valable que pour les activités du club en formation (maximum 3 ans) ; les frais d'affiliation étant gratuits.
- Le club en formation n'est pas considéré comme un membre effectif de l'a.s.b.l.. L.F.H. et ne peut prendre le statut de « club stagiaire » à l'issue des 3 années.

Club stagiaire

1. Il est permis d'inscrire à la L.F.H., un club stagiaire aux conditions suivantes :

- a) Remplir les conditions d'affiliation prévues à l'article 112 C URBH et 112 C 2 a LFH et recevoir l'approbation du C.A. de la LFH.
- b) Par dérogation à l'article 112 C 2 a 1er paragraphe, le club stagiaire est représenté par au minimum un dirigeant responsable, majeur ou émancipé, correspondant officiel envers la LFH, qui signe le formulaire d'affiliation.
- c) Tous les affiliés sont soumis aux mêmes règles que les affiliés d'un club actif.

La condition de club stagiaire dure au maximum jusqu'à la fin de la saison sportive qui suit son inscription (maximum deux saisons).

Le club stagiaire n'est pas considéré comme un associé de l'asbl LFH mais participe aux frais administratifs de la LFH pour un montant de 50 € par saison.

Les frais d'affiliation sont gratuits durant la première saison et équivalent à la moitié des frais habituels durant la deuxième saison.

Colle - Principe général

- a. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») est interdit pendant toutes les rencontres jeunes organisées par les Ligues (jusque y compris la catégorie « cadets »).
- b. L'usage de colle lavable (ou de tout autre moyen « collant » lavable) pendant TOUTES les autres rencontres (nationales, ligues) est limitée à l'application du produit sur les mains.
- c. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») sur toute autre partie de l'équipement sportif est TOUJOURS INTERDIT.

Correspondant responsable

Seul le secrétaire du club est qualifié pour recevoir du SG, toute la correspondance du club, tant celle concernant le secrétariat que celle concernant la gestion financière.

Toute la correspondance du club de même que les licences d'affiliation doivent être signées par le secrétaire. Seuls les documents signés par celui-ci sont reçus valablement par la ligue. Tout avis relatif à un changement de secrétaire doit être transmis au SG de sa ligue par lettre signée par le président et le trésorier du club.

Couleurs

- A. Quand l'équipement de l'équipe visitée ne se différencie pas suffisamment de celui annoncé comme 1^{ère} couleur de l'équipe visiteuse, les arbitres doivent obliger le club visiteur à porter un maillot d'une autre couleur.
- B. Lorsque le club visiteur s'aligne dans un équipement avec d'autres couleurs que celles annoncées, il sera obligé de jouer avec un équipement d'une autre couleur.
- C. L'équipe qui refuse de respecter l'obligation qui découle du présent article (refus qui doit être acté par les arbitres), peut perdre le match par le score de forfait sur décision de la commission compétente.

Coupe de Belgique

La coupe de Belgique est organisée au niveau U.R.B.H. à partir des 1/8èmes de finale messieurs (8 équipes de chaque ligue) et dames (4 équipes LFH et 12 équipes VHV).

Cuissard

Si un joueur choisit de porter un cuissard sous son short, les deux devront être de la même couleur.

D comme

Déclassement des joueurs

Art. 623 LFH - Passage d'une équipe dans une autre équipe

1. Un joueur est réputé titulaire de la division supérieure à partir du moment où il a été aligné pour 4 matches officiels dans cette division. Cette règle ne s'applique pas pour les joueurs âgés de 18 ans (au 1^{er} janvier précédant la saison en cours).
2. Maximum 4 joueurs âgés de plus de 18 ans mais de moins de 22 ans (au 1^{er} janvier précédent la saison en cours) titulaires de la division supérieure peuvent-être alignés lors d'une rencontre de division inférieure.
3. Le passage de tout joueur (quel que soit l'âge) d'une division à l'autre n'est autorisé qu'à partir du moment où il n'y a pas plus de 2 divisions d'écart entre elles.
4. Le déclassement des joueurs âgés de plus de 18 ans n'est plus autorisé à partir du moment où, pour au moins une des deux divisions concernées, les plays-offs/plays-downs débutent.
5. Le joueur déclassé en infraction au présent article est sanctionné comme joueur non-qualifié (article 625).
6. Si la division inférieure est la plus basse de toutes et que l'équipe qui y est alignée renonce, avant le début du championnat, à toute montée éventuelle, le présent article ne s'applique pas.

Article 623 URBH - Passage d'une équipe de div. nationale dans une autre équipe d'une autre div. nationale

La mobilité est libre entre les équipes d'un même club qui disputent la Bene League et un championnat national durant la compétition régulière.

Pour les play-offs, barrages, play-downs des divisions nationales, la réglementation dont question ci-dessous est d'application.

Maximum 4 joueurs de moins de 22 ans (au 1^{er} janvier précédent la saison en cours) peuvent être alignés lors d'une même journée de compétition officielle dans plusieurs équipes de divisions nationales seniors d'un même club.

Par journée de compétition officielle, on considère le week-end du calendrier concerné et les jours de la semaine qui le précèdent (en cas de rencontre avancée). Si une rencontre doit être rejouée, ne peuvent être pris en considération que les joueurs qui étaient qualifiés pour la rencontre initialement jouée.

Délégué au terrain

Le délégué au terrain (affilié au club visité) doit être âgé de 18 ans au moins.

Doping

L'usage du doping lors de rencontres de handball est interdit. La définition du doping et de l'utilisation de doping, ainsi que la procédure de contrôle, sont déterminées par les règlements de l'IHF, les directives du COIB et par la réglementation légale en la matière. La suspension pour dopage infligée à un joueur par toute autorité compétente est automatiquement d'application pour toutes les compétitions organisées sous l'autorité de l'URBH/LFH à condition que celle-ci en ait été officiellement avertie et qu'elle ait immédiatement averti le club et le joueur concernés.

Autorisation pour usage thérapeutique

En ce qui concerne les affiliés de la LFH, une simple attestation médicale du médecin du sportif vaut autorisation pour usage à des fins thérapeutiques.

En pratique, il n'est plus nécessaire d'envoyer une demande d'AUT au secrétariat LFH. L'affilié(e) en question devra être en possession d'une copie de l'attestation médicale délivrée par le médecin ; une autre copie pouvant être envoyée au secrétariat LFH (sans obligation mais par sécurité) avant l'activité sportive.

E comme

Entraîneur/coach

- Un entraîneur/coach ne peut entraîner, ni coacher, 2 équipes de la même série. Dans les divisions nationales, il ne peut être également joueur dans la même division.
- Les entraîneurs des différentes équipes alignées en championnat doivent être détenteurs d'une licence d'entraîneur valable pour deux saisons sportives.

L'importance de la licence variant en fonction de la division concernée. Le club désirant engager un entraîneur originaire d'une fédération étrangère doit introduire une demande d'équivalence des titres auprès de la Commission Pédagogique.

Etranger

a) Détermination de la qualité de belge ou assimilé (621 B).

Pour l'application du présent article, est considéré comme belge :

- 1) celui qui est considéré comme tel par le Code Civil, y compris celui qui a obtenu sa naturalisation ;
- 2) celui qui est signalé comme tel par les bureaux de l'Etat Civil ;
- 3) les joueurs de nationalité d'un pays de la Communauté Européenne (étranger européen) ;
- 4) le joueur sans nationalité, à condition qu'il n'ait pas appartenu à un club étranger hors Communauté Européenne et qu'il satisfasse aux conditions d'affiliation prescrites à l'article 241 B (voir ci-dessous). Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.
- 5) tout joueur de nationalité étrangère hors C.E. qui, pendant 5 ans a joui d'un droit légitime de séjour de plus de 3 mois (tel que défini à l'article 241 B) et a été affilié sans interruption à un club belge. Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.

Art. 621 C. Qualification des joueurs étrangers (y compris ceux de la Communauté Européenne)

Pour prendre part aux matches officiels, un joueur étranger doit :

1. Satisfaire aux prescrits de l'article 241 B et C.
2. Ne pas participer à plus qu'un championnat en même temps.
3. Avoir satisfait au délai d'attente prévu à l'article 621 A4.
4. La qualification du joueur étranger hors Communauté Européenne est provisoire et temporaire :
 - a) Temporaire : elle n'est accordée que pour la durée de validité de séjour du joueur et, si le joueur travaille sous l'autorité du club, pour la durée de validité du permis de travail du club et de la carte de travail du joueur.
 - b) Provisoire : le joueur n'est plus qualifié aussitôt que le permis de séjour, le permis de travail ou la carte de travail sont retirés.
 - c) La ligue a le droit de vérifier, auprès des services compétents, la validité des preuves de séjour légitime fournies.
 - d) La ligue a le droit de demander, à tout moment, l'envoi, par recommandé et endéans les 15 jours, d'une preuve récente de l'inscription du joueur au registre des étrangers, et d'une copie de la carte d'identité orange ou blanche. Si cette demande reste sans suite, la qualification devient nulle dès le 3^{ème} jour ouvrable qui suit l'expiration du délai de 15 jours ci-dessus.

Le joueur ne redevient qualifié que si le club le demande au S.G. de la ligue par envoi recommandé contenant aussi les documents prescrits aux articles 241 C 3 et 8. Dans ce cas, le délai d'attente prévu à l'article 621 A 4 est de nouveau d'application.

Article 241 B. Conditions requises pour les joueurs étrangers hors Communauté Européenne

1. Un club ou un membre d'une ligue ne peut proposer une licence à un joueur étranger que s'il est en possession d'une autorisation de séjour à durée illimitée ou d'une autorisation de séjour délivrée à titre provisoire, obtenue en raison de l'examen pendant d'une procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
2. a) le fait d'être en possession d'une autorisation à durée illimitée peut être démontré par la copie d'une carte d'inscription au registre des étrangers (C.I.R.E.) ou la carte d'identité des étrangers ;
b) Le fait d'être en possession d'une autorisation provisoire, en raison de l'examen pendant de la procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980, peut être démontré par la copie de l'attestation d'immatriculation.
c) Lorsqu'une personne est autorisée pour un court séjour (trois mois au maximum) pour motifs touristiques ou visites familiales notamment, celle-ci ne peut recevoir une licence.
3. a) Le membre qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible :
 - d'une amende de 250 à 1.000 € et/ou une des sanctions suivantes :
 - suspension ;
 - destitution définitive de toute fonction officielle ;
 - radiation.Le club d'appartenance de ce membre est solidairement responsable pour l'amende à laquelle il est condamné.
- b) Le club qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible d'une amende de 500 à 10.000 €.

F comme

Feuille de match

En divisions nationales, l'original de la feuille de match doit être envoyé au secrétariat de sa ligue d'appartenance alors qu'une copie sera adressée au secrétariat de l'autre ligue.

En divisions ligue, l'original doit être envoyé par le club visité au S.G. LFH.

Au niveau provincial, l'original est adressé par le club visité au responsable du comité intéressé alors qu'une copie est envoyée au S.G. LFH.

H comme

Heures du début des rencontres

Le début des matches de l'équipe première en division 1 nationale messieurs est fixé

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h15
- le dimanche entre 14h00 et 17h00

Le début des matches de l'équipe première en division 2 nationale messieurs et des matches de Coupe de Belgique messieurs (1/8^{ème}, 1/4 et 1/2 finales) est fixé

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h30
- le dimanche entre 14h00 et 17h00

Le début des matches de l'équipe première en divisions 1 nationale dames, 2 nationale dames et des matches de coupe de Belgique dames (1/8^{ème}, 1/4 et 1/2 finales) est fixé

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
- le dimanche entre 14h00 et 20h00

Les matches des deux dernières journées du championnat normal en division 1 nationale messieurs débutent le samedi à 20h15

Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en division 1 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 20h15.

Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.

Les matches des deux dernières journées du championnat normal en division 2 nationale messieurs débutent le samedi à 18h00.

Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en division 2 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 18h00.

Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.

Dans le cas où un dimanche est suivi par un jour férié, les heures du samedi sont d'application. Dans tous les autres cas, lorsqu'un jour de congé tombe un dimanche, les heures du dimanche restent d'application.

Si les matches sont fixés en semaine en application du point A., ils doivent avoir lieu soit le mardi soit le mercredi soit le jeudi et débuter entre 19h30 et 21h00.

Toutefois, lorsque le club visiteur doit effectuer un déplacement supérieur à 60 km, le match doit débuter entre 20h30 et 21h00.

Le début des matches de compétition ligue est fixé

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
- le dimanche entre 14h00 et 20h00

I comme

Intempéries

Lorsque le bureau du CEP/CA décide la remise générale ou partielle de rencontres, la nouvelle sera transmise via les sites web des ligues. Le chef-arbitre et les responsables des désignations d'arbitres seront prévenus. Les clubs et les arbitres sont priés d'être attentifs à ces informations.

M comme

Mini-Handball

L'affiliation mini-handball est de 5 €.

Mise en demeure

Le club qui n'acquitte pas les sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa ligue d'appartenance, de l'autre ligue ou d'un club affilié à une des deux ligues ou à une autre fédération nationale reconnue par l'EHF, est mis en demeure de le faire par le SG. La mise en demeure est communiquée par publication au J.O. et répétée dans le J.O. de l'autre ligue s'il s'agit d'un club évoluant en division nationale.

A ce moment, la dette s'accroît automatiquement d'une amende supplémentaire de 25 €. Si, maximum 8 jours après la publication de la mise en demeure, le club ne paye pas sa dette, toutes les rencontres officielles de toutes divisions ou catégories disputées par ce club sont considérées comme perdues par forfait, avec perte des points et amende et ce, jusqu'au week-end qui suit la date à laquelle le paiement est enregistré sur le compte de la ligue.

Montées et descentes

- D1 nationale messieurs

Une division 1 nationale messieurs avec 6 équipes composée des 6 premières équipes classées à l'issue des barrages de la division 1 nationale messieurs à la fin de la saison 2015/2016.

A l'issue de la compétition régulière disputée en double aller/retour (20 rencontres), les 2 premières équipes classées participent en plus à des play-offs avec les 5^{ème} et 6^{ème} de la BeNeLeague pour l'attribution des deux places restantes pour la BeNeLeague de la saison suivante conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH. Pour la détermination des 2 équipes qui disputent les play-offs avec les 2 équipes provenant de la BeneLeague, les résultats des rencontres jouées contre l'équipe d'un club qui aligne également une autre équipe en BeneLeague ne sont pas pris en compte.

Pour les play-downs, par contre, ces résultats sont pris en compte.

Les 4 dernières équipes participent à une compétition play-downs (6 rencontres) pour déterminer l'équipe qui descendra en division 2 nationale messieurs.

- D2 nationale Messieurs

Une division 2 nationale messieurs avec 8 équipes composée des 2 dernières équipes des barrages de division 1 nationale messieurs de la saison précédente, des 4 premières équipes à l'issue des play-downs de division 2 nationale messieurs et des équipes classées première de la 1^{ère} division de la VHV et de la LFH.

Ces équipes disputent une compétition régulière en double aller/retour (28 rencontres) à l'issue de laquelle la première équipe classée monte en division 1 nationale messieurs et les deux dernières descendent directement dans la première division de leur ligue.

- D1 nationale dames

Le championnat de division 1 nationale dames est disputé par 8 équipes.

A l'issue du championnat régulier, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH et les 4 dernières équipes classées disputent des plays downs conformément à l'article 641 C des règlements URBH qui déterminent l'équipe qui descend en division 2 nationale dames.

- D2 nationale dames

La division 2 nationale dames est composée de 12 équipes qui disputent un championnat classique de 22 journées à l'issue duquel la première équipe classée monte en division 1 nationale dames et les deux dernières descendent directement dans la première division de leur ligue.

- D1 LFH messieurs

Le championnat de division 1 LFH messieurs se dispute en une série unique de 10 équipes.

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui détermine l'équipe qui descend.

La dernière équipe classée à l'issue des play-downs descend.

La première équipe classée à l'issue des play-offs monte en division 2 nationale messieurs.

En fonction du classement final des play-downs de division 2 nationale messieurs, il peut y avoir des descendants supplémentaires en promotion(s).

- D1 LFH dames

Ce championnat comprend actuellement la seule « division 1 LFH dames », qui est la division la plus basse.

Si le nombre d'équipes inscrites en division 1 LFH dames devient supérieur à 16, cette division est subdivisée en :

- division 1 LFH dames

- division 2 LFH dames, qui devient dès lors la division la plus basse.

Les équipes sont réparties entre ces deux divisions, suivant l'ordre de leur classement à l'issue du championnat précédent, par moitié jusqu'à ce le nombre d'équipes de division 1 LFH dames atteigne le nombre maximal de 10.

- Si une des équipes descendantes de division 2 nationale dames est une équipe de la LFH, elle descend en division 1 LFH dames.

- La 1^{ère} classée du championnat de division 1 LFH dames monte en division 2 nationale Dames.

- Le cas échéant, la dernière classée du championnat de division 1 LFH dames descend en division 2 LFH dames, tandis que la 1^{ère} classée de la division 2 LFH dames monte en division 1 LFH dames.

- En cas de nombre excédentaire ou insuffisant dans une division, il est procédé comme pour le championnat « Seniors » masculin (article 631.B.4.).

O comme

Officiel de table

Les conditions requises pour être officiel de table sont :

- être affilié à une des deux ligues ;
- avoir atteint l'âge de 18 ans (16 ans en LFH) accomplis ;
- avoir satisfait aux épreuves de compétence définies par la CPA.

P comme

Passeport Hand

L'animateur sportif de la LFH est amené à initier un grand nombre de jeunes enfants via différents réseaux (mon club-mon école, pds, accord fédérations sportives scolaires, stages clubs ...). Durant l'année 2013, par exemple, plus de 9.000 enfants ont été concernés.

Lors de chaque initiation, un feuillet reprenant les différents clubs environnants est remis à chaque enfant en espérant l'attirer dans un de ceux-ci.

Afin notamment de mesurer l'impact de nos initiations et d'attirer de nouveaux adhérents vers nos clubs, notre animateur sportif remettra dorénavant à chacun d'entre eux un « **passeport hand** » en les invitant à se rendre dans le club le plus proche de son domicile.

Le "**passeport hand**" donne droit à :

- 3 entraînements **gratuits** dans un club de la LFH (couverts par l'assurance de la fédération)
- La première année d'affiliation facturée à **50 %** par la L.F.H. au club concerné ; celui-ci pouvant ainsi répercuter cette « ristourne » sur le coût de l'affiliation de la première saison.

Lors de l'affiliation du joueur, le « **passeport hand** » est joint à la licence afin que le service comptable de la LFH puisse tenir compte de la réduction sur l'affiliation

R comme

Remise(s) de match(es)

Le club recevant une demande de modification de match sous pli recommandé est prié d'y répondre dans les huit jours. Le défaut de réponse sera considéré comme accord tacite.

S comme

Sanction

En principe, les sanctions (suspensions) ne deviennent exécutoires que 72 heures après notification.

C'est-à-dire que pour être exécutoire à partir du samedi, la notification doit porter le cachet postal du mercredi.

Carte rouge dans les 30 dernières secondes suivant les règles de jeu de l'IHF 8.10.c et 8.10.d.

Une disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10c. et 8.10.d. est suivie automatiquement par une suspension pour la journée de compétition officielle (pour laquelle le joueur en question était qualifié) qui suit, sans tenir compte de la sanction qui pourrait être décidée ultérieurement par les instances compétentes en fonction de la gravité des faits. La disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10c. et 8.10.d est mentionnée sur la feuille de match suivant la dénomination DRA. La journée de suspension qui a déjà été automatiquement infligée peut, le cas échéant, être déduite de la sanction décidée ultérieurement.

T comme

Transferts

Le transfert d'un membre d'un club vers un autre est obligatoirement libre de toute prime de transfert, quelle qu'en soit sa nature.

Une indemnité de formation tenant compte de la durée de la formation sera réclamée au club bénéficiaire et le montant de cette indemnité de formation sera rétrocédé intégralement au club formateur d'origine.

Les transferts internationaux

Pour l'affiliation d'un joueur (belge ou étranger) provenant d'un autre pays, une demande de certificat international de transfert doit être introduite par l'U.R.B.H. auprès de la fédération d'origine et de l'EHF (pour les transferts européens) ou de l'IHF (pour les transferts non-européens). Des frais administratifs, dépendant du statut du joueur, peuvent être demandés par la fédération cédante et l'EHF ou l'IHF.

Le formulaire adéquat (téléchargeable sur le site www.handball.be) doit être adressé, dûment complété et signé, par pli recommandé, au secrétariat de sa ligue d'appartenance (accompagné de la licence) même si le joueur concerné n'a jamais été affilié dans un club étranger et même si le joueur a été démissionné ou n'a plus joué depuis plusieurs années. Dès la réception du formulaire de transfert international, une demande de libération est adressée par le secrétariat U.R.B.H. à la fédération concernée. Celle-ci est tenue de répondre dans les 15 jours et, sauf cas particuliers (voir ci-dessous), des frais administratifs sont réclamés.

Joueur amateur : dans ce cas, les frais administratifs s'élèveront à deux fois 123 € (123 € pour la fédération cédante et 123 € pour l'EHF/IHF). Suite à un accord entre les différents pays limitrophes et certains scandinaves, les frais pour la fédération cédante s'élèveront dans ce cas à 100 €.

Le joueur amateur/étudiant changeant de fédération dans le cadre du programme Erasmus peut bénéficier d'un transfert gratuit moyennant la production d'une attestation de l'établissement scolaire concerné sauf s'il est transféré pour évoluer dans une division nationale. Dans ce cas des frais peuvent être réclamés.

De même pour un joueur n'ayant plus été aligné sur une feuille de match officiel de la fédération cédante depuis au moins 24 mois et pour tout joueur de moins de 16 ans.

Pour un joueur sous contrat ou quittant ce statut : les frais administratifs s'élèveront à deux fois 1.230 € (1.230 € pour la fédération cédante et 1.230 € pour l'EHF/IHF).

Des frais de formation peuvent également être réclamés pour un joueur international (entre 16 et 23 ans au moment du transfert). Maximum 3500 francs suisses (2.870 €) peuvent être demandés par année de contrat et 800 francs suisses (650 €) par année de participation à une compétition d'une sélection nationale.

V comme

Visite médicale

1. Tout affilié à la L.F.H. détenteur d'une licence joueur et tout arbitre doit satisfaire à l'obligation de la visite médicale quel que soit son âge.
2. L'emploi du certificat médical d'aptitude fourni par la LFH (volet A et B) est obligatoire.
3. Toute licence concernant un nouvel affilié, adressée à la L.F.H. doit être accompagnée du volet A du certificat médical: le volet B sera conservé par le club et accompagnera la licence.
4. L'examen médical doit avoir lieu entre le 1^{er} avril précédant le début du championnat et la première rencontre officielle (championnat ou Coupe de Belgique) à laquelle l'intéressé participera.
5. Les certificats médicaux d'aptitude sont à faire parvenir au S.G. de la L.F.H. sous pli recommandé. Cet envoi reprendra aussi la liste nominative de ces certificats. Un joueur est qualifié à la date du cachet postal figurant sur le récépissé de l'envoi recommandé.
6. Tout affilié visé au point 1 n'ayant pas satisfait aux obligations des points 3,4 et 5 sera considéré comme joueur non qualifié (amende mais pas de forfait ni perte de points).

En ce qui concerne les équipes participant à des compétitions nationales (championnat, Coupe de Belgique, finales des Jeunes), la sanction de joueur non qualifié est remplacée par une amende fixée annuellement en début de saison par le Conseil d'Administration.

Réunion CPLA du 8 août 2016

1. *Présences* : Bastin A.-Marck R.-Steenwinckels C. Et S.
Absents et excusés : L'Hoest P.-Henry F.
2. *Recyclage provincial* : la date du 27 août n'est pas possible car il y a également le recyclage national où le chef arbitre doit être présent. Par conséquent, il est reporté à une date ultérieure qui sera bientôt communiquée au J.O.
3. *Rapports arbitres* : le rôle de Marc Doneux sera repris par Albert Bastin.
4. *Recyclage formateurs d'officiels de table* : ce recyclage obligatoire aura lieu le vendredi 26 août au local de la L.F.H., une demande de parution sera faite à la ligue.
5. *Formation officiels de table* : nous allons organiser cette formation pour les clubs ne possédant pas de formateurs. Elle aura lieu en 3 séances, les informations nécessaires seront communiquées dans de brefs délais suivant le nombre de participants. Une publication au J.O. et sur le site sera également demandée à la ligue.
6. *Formation arbitre* : nous souhaitons donner cette formation en septembre, et avoir un maximum de participants. Nous demanderons de nouveau un appel via le site de la L.F.H. ainsi qu'au J.O.
7. *Cadets* : le temps de jeu étant passé de 2x25min à 2x30min, nous demanderons au CPL que les frais d'arbitrage soit augmentés de quelques euros, ainsi qu'une augmentation des frais d'observation pour les rencontres de 60 minutes.

Le C.E.P. U.R.B.H. a décidé qu'aucune rencontre à aucun niveau ne pourrait se disputer le dimanche 06.11.16, date de la rencontre Belgique - France

Coupe de Belgique Messieurs

1/32° finale (27/28.08.16)

(M4) HC Amay - H.B.C.C.R. : le H.B.C.C.R. a déclaré forfait

1/16° finale (01.11.16)

- (T1) HC Eynatten Raeren - Entente du Centre (+ 5)
- (T2) Jeunesse Jemeppe - Waterloo ASH
- (T3) HC Mouscron - United Brussels HC
- (T4) H.Villers 59 - HC Malmedy
- (T5) HC 200 Ans (+ 5) - HC Amay
- (T6) HC Perwez - Vq HSC Tubize/VOO Grâce Hollogne
- (T7) HC Kraainem (+ 3) - KTSV Eupen

Rappel O.O. n° 46 du 13.06.16

Les secrétaires des clubs visités sont priés de bien vouloir communiquer à leur adversaire et au SG LFH les jours et heures des rencontres pour le lundi 5 septembre 2016.

Coupe de Belgique Dames

1/64° finale (27/28.08.16)

(S2) Union Beynoise HB - Waterloo ASH = mercredi 31.08.16 à 17h30 ≠ 27.08.16

1/32° de finale : 10/11.09.16

- (T1) Di 17h00 ROC Flémalle - Vq Union Beynoise/Waterloo ASH (+ 3)
- (T2) S. 18h30 HC Bressoux Liège - H.Villers 59 (+ 3)
- (T3) Di 17h00 HC Eynatten Raeren - Renaissance Montegnée (+ 3)
- (T4) Di 16h00 KTSV Eupen - Entente du Centre (+ 3)
- (T5) Di 18h15 HC Sprimont - United Brussels HC (+ 3)

D2 Nationale Messieurs

HB Sint Truiden - HBC Izegem = samedi 17.09.16 à 18h00 ≠ 18.09.16

D1 Nationale Dames

HB Sint Truiden - DHC Waasmunster = dimanche 18.09.16 à 15h00 ≠ 18h00
Achilles Bocholt - HC DB Gent = samedi 03.12.16 à 20h15 au Sporthal Steenakker ≠ Damburg

D2 Nationale Dames

Pentagoon Kortessem - DHC Meeuwen = dimanche 02.10.16 à 15h45 ≠ 01.10.16
Pentagoon Kortessem - HC Sprimont = samedi 12.11.16 à 17h15 ≠ 18h45

D1 LFH Messieurs

Entente du Centre - HC Mouscron = dimanche 09.10.16 à 20h30 ≠ 29.01.17
HC Mouscron - Entente du Centre = dimanche 29.01.17 à 17h30 ≠ 09.10.16

D1 LFH Dames

United Brussels HC - HSC Tubize = samedi 21.01.17 à 19h00 ≠ 17h00

Commission Paritaire du Championnat Promotion Brabant/Hainaut

Perwez – Kraainem prévue le samedi 24 septembre se jouera le samedi 5 novembre à 19h00
Mouscron R – HBCCR R prévue le dimanche 25 septembre se jouera le dimanche 30 octobre à 15h30
United Bxll – HBCCR prévue le samedi 15 octobre aura lieu à 15h30
Entente Centre R – BEHS prévue le dimanche 4 décembre à 19h00 se jouera à 17h30
United Bxll – HBCCR R prévue le samedi 21 janvier à 18h45 aura lieu à 16h00
Kraainem – Perwez prévue le samedi 4 février 2017 à 18h00 se jouera à 16h30

Planning du HC Mouloudia

S 17/09/2016	18h00	Mouloudia - B.E.H.S
D 02/10/2016	16h00	Mouloudia - HC Quaregnon
D 23/10/2016	16h00	Mouloudia - United Brussels
S 12/11/2016	19h00	Mouloudia - HC Mouscron (R)
D 27/11/2016	16h00	Mouloudia - HC Perwez
D 18/12/2016	16h00	Mouloudia - H.B.C.C.R. (R)
D 22/01/2017	16h00	Mouloudia - Waterloo ASH (R)
D 05/02/2017	16h00	Mouloudia - Sp. Mont/Marchienne
S 18/02/2017	19h00	Mouloudia - HSC Tubize (R)
D 23/04/2017	16h00	Mouloudia - Entente du Centre CLH (R)
D 07/05/2017	16h00	Mouloudia - EHC Tournai (R)
S 13/05/2017	19h00	Mouloudia - H.B.C.C.R

Commission Paritaire des Championnats Jeunes Brabant/Hainaut

Minimes

United Bxll – Waterloo R prévue le samedi 1 octobre aura lieu le samedi 8 octobre à 15h30

United Bxll – HBCCR R prévue le samedi 15 octobre à 15h30 aura lieu à 14h00

United Bxll – Kraainem prévue le samedi 21 janvier à 15h30 aura lieu à 17h30

Poussins

United Bxll – AHC Braine-Ottignies prévue le samedi 15 octobre à 14h00 aura lieu à 13h00

Tubize 2 – Entente Centre prévue le dimanche 27 novembre à 10h45 se jouera à 9h30

Commission Provinciale Liégeoise des Championnats - Evolution des calendriers au 28.08.2016

Promotion

KTSV Eupen devient KTSV Eupen/R

P031 HC Herstal-Trooz - Voo RHC Grâce-Hollogne/R = Me.28.09.2016 à 21:00 h <> Di.25.09.2016.

P150 ROC Flémalle/R - HC Verviers = Di.08.01.2017 à 19:00 h <> Di.05.02.2017.

P171 HC Verviers - Union Beynoise = Je.02.03.2017 à 20:15 h <> Sa.04.03.2017.

G18 Cadets

HC Verviers a déclaré forfait général.

G12 Poussins

E011 HC Sprimont - HC Visé BM/1 = Di.25.09.2016 à 15:30 h <> 11:15 h.

E013 ROC Flémalle - Ren. Montegnée = Di.26.02.2017 à 10:00 h <> Di.25.09.2016.

E125 ROC Flémalle - Union Beynoise = Di.30.04.2017 à 10:00 h <> Di.05.02.2017.

Remises/Décalages suite à la rencontre Belgique – France

Tenant compte de l'organisation de la rencontre Belgique – France, comptant pour la qualification pour l'Euro 2018, le dimanche 06.11.2016 à 15h30 au Country-hall de Liège, le C.E.P. de l'U.R.B.H. a décidé qu'aucune rencontre à aucun niveau ne pourrait se disputer le dimanche 06.11.2016.

Par conséquent les matches provinciaux programmés le dimanche 06.11.2016 sont remis à date ultérieure, à charge pour les clubs concernés de recherche, à l'initiative du club visité, une nouvelle date-heure pour disputer ces matches:

G16 Minimes - Premier tour

C044 HC Visé BM - Union Beynoise

G14 Prémminimes - Premier tour

D044 HC Visé BM - Union Beynoise

D045 ROC Flémalle/R - Ren. Montegnée

D047 HC Visé BM/R - HC Eynatten-Raeren

D048 HC Amay - HC Bressoux/R

G12 Poussins

E050 ROC Flémalle - HC Eynatten-Raeren/R

E051 HC Amay - HC Bressoux

E052 HC Eynatten-Raeren - HC Sprimont

E053 HC Visé BM/1 - Ren. Montegnée

Arbitrage

- **La CPLA désire organiser une formation à l'arbitrage en septembre 2016 (date à déterminer suivant le nombre d'inscrits).** Les candidats peuvent s'inscrire auprès de Stéphane Steenwinckels (0495 35 56 02 ou moustick1981@hotmail.com). L'inscription s'élève à 10 €, rendus sous forme de matériel.

Officiels de table

- **Recyclages obligatoires en Brabant/Hainaut**
 - le samedi 3 septembre 2016 de 10h00 à 12h00 à l'Athénée Royal Uccle 2 (Avenue des Tilleuls, 24 - 1180 Uccle)
 - le vendredi 9 septembre 2016 de 19h30 à 21h30 au Hall des Sports de Tubize (Allée des Sports, 1 - 1480 Tubize)
- **Cours**
Le dimanche 4 septembre 2016 de 9h00 à 13h00 au Complexe sportif de l'Asie à Marcinelle
- **Formation en 3 séances pour les clubs ne possédant pas de formateur d'officiels de table**
Les clubs intéressés sont priés d'inscrire leurs candidats auprès de Christophe Steenwinckels (0495 48 29 49 ou cris-tof@hotmail.com) afin de déterminer les dates le plus rapidement possible.

Infos clubs - commissions

Communication de K.D. Convents

« En plus des cartes vertes « TTO », la carte bleue doit également faire partie de l'équipement à la table.

A partir de la saison 2016/2017, les arbitres, après avoir montré la carte rouge, se rendront à la table si l'infraction mérite un supplément (un rapport écrit, pour y prendre et montrer la carte bleue ».

Décision du C.A. L.F.H. du 30.08.16

Article 531 G L.F.H. Colle

Principe général

- L'usage de colle lavable à l'eau (ou de tout autre moyen « collant » lavable à l'eau) est interdit pendant toutes les rencontres jeunes organisées par la Ligue (jusqu'à y compris la catégories « cadets »).
- L'usage de colle lavable (ou de tout autre moyen « collant » lavable) pendant TOUTES les autres rencontres (ligue, ...) est limitée à l'application du produit sur les mains.
- L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») sur toute autre partie de l'équipement sportif est TOUJOURS INTERDIT.

Tenant compte du changement de taille de ballon (de 2 à 3) pour les U18 (cadets), dérogation à l'article 531 G a. L.F.H. est accordée afin que cette catégorie d'âge puisse utiliser de la colle dans les limites précisées dans cet article.

Joueurs / non-joueurs démissionnés par leur club

HC Bressoux Liège : Vladescu Adrian(61962).

Brussels Evere Handball School (BEHS) : Brixhe Christian(50734), Demiral Emre(63995), El Ghandour Lina(62723), Goudaillier Thibaut(59482), Goudaillier Vincent(61568), Jürgensen-Nikolay David(165135), Léonard Cédric(63652), Puffet Jonathan(63211), Urbain Maxim(64980), Vanhove Alisson(64661).

Renaissance Montegnée : Benmouna Abdelkarim(52591), Botton Vincent(30811), Colin Julie(165189), Esposito Flavio (100571), Faticoni Martine(57650), Kallouch Wahib(100384), Keba Fatuma Carine(61103), Meis Adélaïde(62503), Saveri Lidia(62834).

SHC Mont-sur-Marchienne : Samraoui Gharib(63165), Verzele Cyril(60362).

HC Mouscron : Crowin Nicolas(100048), Melsens Damien(100049), Renard Vianney(62436), Verhelle Charles-Edouard (62451).

Estudiantes HC Tournai : De Coninck Julien(56357), Destrebecq Mathias(61285), Dumont Frédéric(56328), Léger Léo (165131), Mespouille Frédéric(56278), Philipront Charly(62439), Tusamba-Ndandilu Chibren(165103), Vandenbulcke Dominique(62473), Watrellos Maxence(100024).

HC Verviers : Aboubacar Ismaël(64193), Bastin Samuel(64495), Benameur Mouad(165027), Ciechanowski Alexandre (58693), Cols Louis(63959), Cols Simon(63547), David Maxime(100112), Debouesso Pacem(64418), Dujardin Romane (100322), Franco Gilles(61725), Jennes Léo(100113), Keïta Aboubacar(54221), Légipont Juliette(100357), Legrand Elodie (100462), Levoux Samuel(61229), Logist Anthony(165129), Malay Alix(100463), Mention Philippe(28578), Sante Pierre-Antoine(61354), Schwaiger Noé(63548), Vander Heyden Victor(63928), Voss Kévin(63032), Wagener Joé (64216), Yago Jordy(63929).

HC Visé BM : Cioppa Raffaël(100114), D'Antuono Francesco(51983), Dorthu Sébastien(54489), Frenay Louis(60487), Gasperin Thomas(Mini), Helman Christian(52497), Kinet Didier(58920), Lecane Louis(63080), Rasquin Tom(165179), Vrijens Romain(64939).

Affiliations Mini-Handball

HC Amay : Vidouse Julien.



Sélection Nationale Belge Women 19



Direction

Entraîneurs : Rik Stryckers, Thomas Peeters
Kiné : Giannoula Tzakitzidis
Délégué : Laurens Van Geneugden
Coordinateurs techniques : Linde Panis, Jonathan Vandeberg, Jelle Vonckx

L'Union Royale Belge de Handball t'invite à participer au screening de la sélection nationale Women 19 le samedi 10 septembre 2016 OU le dimanche 11 septembre 2016 (au choix).

Sélection

Nous débuterons avec un large groupe de joueuses nées entre 1998 et 2000. Pour cette raison, nous organisons 2 jours de screening le samedi 10 septembre et le dimanche 11 septembre 2016. Après ces 2 journées, nous ferons une présélection. Les joueuses présélectionnées seront ensuite invitées aux séances d'entraînements et aux rencontres qui auront lieu tout au long de la saison 2016-2017. Le groupe sera ensuite adapté en fonction de l'engagement et de l'ambition de chacune.

Programme

Samedi 10.09.16 screening 1998-1999-2000 au Sportschuur Wilsele Leuven

10h15 RDV
10h30/12h30 Entraînement
Lunch à emporter
13h00 Informations à propos des sélections
14h00/16h00 Entraînement

Des tests physiques et anthropométriques sont également prévus durant l'entraînement.

Dimanche 11.09.16 screening 1998-1999-2000 au Hall Omnisports de Beyne-Heusay

09h30 RDV
10h00/11h30 Entraînement
Lunch à emporter
12h30/14h00 Entraînement
14h00 Informations à propos des sélections

Des tests physiques et anthropométriques sont également prévus durant l'entraînement.

Pour s'inscrire à une des deux séances : <http://www.handbal.be/nl/selecties/jeugd/w19>

Blessée, indisponible ou pas intéressée ? Merci de contacter Linde Panis ou Jelle Vonckx dès que possible

Elle avait été demandée lors de la dernière réunion de la Commission Dames, la page Facebook " LFH Ladies" est officiellement lancée !

Cette page Facebook a pour but de faciliter les échanges entre les différents clubs/équipes féminin(e)s. Que ce soit pour proposer une rencontre amicale, pour promouvoir un événement ou pour faire passer une information, n'hésitez pas à faire vivre cette page.

Merci à Marie-Caroline Wauthy et Imane Soti qui ont mis cette page en place.

<https://www.facebook.com/LFHLADIES/?ref=ts>

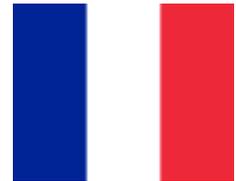
Prévente pour la rencontre Belgique – France du 6 novembre 2016

- les commandes de places payantes se font **online** via le lien <http://www.countrytickets.eu/> ;
- les tickets commandés doivent être payés dans les 3 jours. Passé ce délai et faute de paiement, ils seront remis en vente ;
- les tickets seront envoyés par courrier postal début octobre ;
- il y a plusieurs catégories de prix.

Il sera également possible d'assister à cette rencontre en formule VIP. Nous communiquerons plus d'informations à ce sujet plus tard.

Précisions importantes pour les arbitres et détenteurs d'une carte de légitimation U.R.B.H. valide pour la saison 2016/2017

- Prière de demander votre/vos ticket(s) uniquement via l'adresse mail secretariat@handball.be **pour le vendredi 22 octobre 2016** au plus tard.
- **Les tickets vous seront envoyés à partir du 24/10/2016.**
- Le jour même du match (06/11/2016), aucune entrée gratuite ne pourra être obtenue sur présentation de votre carte de légitimation si vous n'avez pas demandé votre/vos ticket(s) **au préalable.**



EHF EURO CROATIA 2018
EHF qualification EURO 2018
Group 7

RED WOLVES
BELGIUM

LES EXPERTS
FRANCE

06 NOV 2016
15H30
COUNTRY HALL DE LIÈGE



International Handball Federation * Fédération Internationale de Handball * Internationale Handball Federation
Dr. Hassan MOUSTAFA
Président

Centre d'éducation de l'IHF

Chers amis du handball,

Le tout nouveau Centre d'éducation de l'IHF est en ligne ! Il s'agit de la plateforme de services de l'IHF dédiée à la formation à l'échelle mondiale des groupes cibles les plus importants du handball.

Sur <http://ihfeducation.ihf.info/>, les entraîneurs, les arbitres, les joueurs, les délégués et les enseignants trouveront une grande variété de contenus pratiques pour que tous puissent bénéficier d'une formation personnelle dans le domaine d'activité qui leur est propre.

Le Centre d'éducation propose une section distincte pour chacun des groupes cibles mentionnés, avec des supports adaptés aux exigences de chaque groupe. Le 5 août, nous avons lancé la première phase du Centre d'éducation de l'IHF, qui regroupe les trois premiers groupes cibles : entraîneurs, arbitres et joueurs.

Les **entraîneurs** trouveront des supports d'analyse sur les tendances techniques et tactiques de toutes les manifestations de l'IHF, ainsi que l'**Ecole tactique (Tactics School)** du Centre d'éducation de l'IHF, comprenant des films, des séries d'images, des animations et des graphiques pédagogiques relatifs à l'entraînement en défense et en attaque. Les **arbitres** trouveront des ressources concernant les dernières Règles de jeu et des supports de formation complets pour des arbitres de tous niveaux. Fidèles à la devise « Apprendre des meilleurs », les **joueurs** obtiendront des informations sur les Handballeurs et Handballeuses mondiaux de l'IHF de chaque année et les profils des meilleurs joueurs des manifestations de l'IHF, démontrant un vaste répertoire de compétences particulières.

Plus d'informations seront fournies d'ici la fin de l'année : au cours de la seconde phase de lancement, des sections supplémentaires sur le **beach handball**, le **Handball à l'école** et le **travail des délégués** seront ajoutées à la plateforme.

Disponibles dès à présent, les sections **Terminologie** et **Bibliothèque Vidéo** viennent compléter l'éventail des possibilités pédagogiques offertes par le Centre d'éducation de l'IHF. La Bibliothèque Vidéo rassemble tous les supports vidéo accessibles sur le Centre d'éducation de l'IHF, qui peuvent également être visionnés depuis la nouvelle **chaîne YouTube « IHF Education Centre »**. Cette chaîne permet aux utilisateurs d'avoir un aperçu de l'ensemble des vidéos proposées, de parcourir différents contenus vidéo ou de cibler certaines vidéos spécifiques.

Le Centre d'éducation de l'IHF est une plateforme de contenus vidéo. Petit à petit, il sera enrichi de contenus médias innovants et sera optimisé pour fonctionner avec différents appareils numériques (smartphones, tablettes, PC). Ce qui est particulièrement remarquable, c'est la mise en place de **webinaires (online seminars)** sur différents sujets, qui présenteront à la fois une fonction de chat pour communiquer directement avec le lecteur et des modules de e-learning pour mettre en application ce qui a été appris. Ces webinaires seront disponibles en plusieurs langues et diffusés en direct via la chaîne YouTube du Centre d'éducation de l'IHF !

Dans la section **Communiqués (Announcements)**, nous vous informerons non seulement de la seconde phase du lancement et des premiers webinaires, mais aussi des récents développements et nouvelles informations relatives au Centre d'éducation de l'IHF en général.

N'hésitez pas, venez visiter notre nouvelle plateforme pédagogique pour découvrir un tout nouveau monde de handball !

Veillez recevoir, chers amis du handball, nos salutations sportives les meilleures.

FEDERATION INTERNATIONALE DE HANDBALL

Dr Hassan Moustafa
Président

Baby'hand

au HC Bressoux Liège



LIEU : Hall omnisport de Bressoux,
rue Ernest Malvoz, 4020 BRESSOUX

QUAND : le samedi, de 10h30 à 12h00

INFOS : A. Petry : 0495/ 43 28 29

ou 4430annick@gmail.com

B. Jaeckel : 0483 12 90 11

ou djekbabou@gmail.com



Psychomotricité
Enfants de 2,5 ans à 5 ans

Prix : 5 € la séance

50 € (les 11 séances)

